



# Santé : la Coalition MNT-Togo amplifie la voie des PVMNT auprès des Parlementaires du Togo

Les membres de la Coalition MNT-Togo, accompagnés d'une délégation nationale des Personnes vivant avec les maladies non transmissibles (PVMNT) ont rencontré les honorables membres de la Commission de la santé, de la population et de l'action sociale sur instruction de la Présidente de l'Assemblée Nationale. C'était le mercredi 7 Octobre dernier dans la grande salle de réunion de l'Assemblée Nationale du Togo en présence de l'honorable Ahoomey-Zunu Doh Gaétan invité pour l'occasion.

L'objectif de cette rencontre était la présentation du « *Document de plaidoyer des personnes vivant avec les maladies non transmissibles (PVMNT) du Togo à l'endroit des parlementaires et décideurs du Togo* ».

Après les mots d'accueil de l'honorable Sandani Felidja, Président de la Commission Santé et la présentation des 23 personnes composant la délégation venue rencontrer les Parlementaires, le document de plaidoyer a été remis aux Parlementaires.

Ont suivi, trois témoignages des PVMNT sur leurs difficultés

financières à vivre avec la maladie et une demande de soutien pour alléger ces difficultés. Il s'agissait de Mawuli (30 ans), Alexine (15 ans) et M. Banaboko (75 ans).

Dans le document les besoins et préoccupations des PVMNT qui y sont inscrits sont entre autres : le besoin d'information / éducation sur les MNT ; le besoin d'information / Education sur le lien entre la COVID-19 et les MNT ; l'accès à une alimentation saine, le besoin de conseils / soins psychologiques, le besoin de soins d'urgence en cas de maladie, le coût élevé des médicaments et de certains services dans certains établissements de santé, a suspension ou annulation d'un rendez-vous médical ou de services pour les MNT en raison de la Covid-19, la peur de contracter la COVID-19 en se rendant au dispensaire pour des soins, l'accès aux médicaments essentiels contre les MNT (dans les pharmacies), la peur de négligence / stigmatisation ou discrimination de la part du public et des prestataires de soins de santé.

La délégation des PVMNT a aussi fait part aux honorables députés de certaines demandes notamment : l'amélioration de l'accès aux médicaments contre les MNT en réduisant les coûts et pourquoi pas à l'instar des PVVIH/SIDA, rendre certains médicaments gratuits l'amélioration des niveaux de préparation contre les pandémies telles que la COVID-19 ou d'autres épidémies ; l'accélération de la procédure de la couverture sanitaire universelle en y incluant les soins contre les MNT, La création des centres régionaux bien équipés pour le conseil, la prévention, le suivi et la prise en charge des MNT, l'augmentation de la taxe sur les produits malsains (tabac, alcool, sucre, mauvais gras, etc.) pour soutenir la prévention et le contrôle des MNT, la dotation des organisations de la société civile (OSC) qui luttent contre les MNT des moyens financiers pour la prévention des MNT et la réduction des facteurs de risque (tabac, alcool, sel, sucre, absence des activités physiques etc.).

Les Honorables députés ont réagi positivement suite à la lecture page par page du document de plaidoyer de la délégation des PVMNT. Le président de la commission santé le Dr Sandani Felidja a soulevé certains points du plaidoyer qui n'étaient pas du ressort des Parlementaires :

Selon lui, ce n'est pas le Togo qui décide de la gratuité des médicaments mais que c'est l'OMS et aussi, il n'est pas possible de rendre gratuit les médicaments contre les MNT au seul fait que certains vivent de ce travail ; répondant ainsi à la demande de rendre gratuit les médicaments des MNT à l'instar des antirétroviraux.

Il a aussi parlé de la possibilité du parlement à élaborer une proposition de loi dans ce sens qui aura une forte chance d'être adoptée mais ne pourra peut-être pas bénéficier du soutien financier nécessaire.

A la question de l'Honorable Ahoomey-Zunu de savoir ce que la Coalition MNT Togo attendait du Parlement, le président de la Coalition MNT a répondu en demandant le soutien des parlementaires aux exigences ou aux plaidoyers des PVMNT, l'allègement du fardeau financier que représentent les MNT pour les PVMNT qui souffrent en silence surtout en ce temps de COVID 19 et l'amplification de leur voix pour qu'elles soient entendues par les décideurs.

Les députés ont aussi prodigué des conseils pouvant amener la Coalition MNT Togo à l'atteinte de ces objectifs. Comme conseils et recommandations nous pouvons citer : le recours à l'élaboration d'un projet de loi en étroite collaboration avec le Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, l'élaboration d'un document pouvant aider à mieux comprendre la situation du fardeau des MNT, le travail avec les universitaires et les tradi-thérapeutes comme le cas de la COVID 19 avec des essais cliniques. Également au rang des propositions, des activités sportives aux diabétiques.

Les échanges ont pris fin par une synthèse de la rencontre faite par le président de la commission santé et les mots de remerciement du président de la Coalition MNT suivie des acclamations des PVMNT à l'endroit des parlementaires qui les ont non seulement reçu et entendu mais ont également promis soutenir et voter des résolutions pour l'allégement des fardeaux financiers et aussi la prévention des MNT au Togo.

---



## **Togo : les députés en formation sur le contrôle parlementaire**

Les députés togolais ont entamé mardi à Lomé, une session de formation de trois jours sur le contrôle parlementaire considéré comme un outil de la gouvernance démocratique.

Les échanges permettront aux élus du peuple et leurs collaborateurs de disposer d'outils nécessaires pour analyser, surveiller, discuter et vérifier l'activité du gouvernement.

L'exercice répond aux dispositions de l'article 81, alinéa 2 de la Constitution togolaise, relatives au contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale.

Le contrôle parlementaire ou contrôle du gouvernement est en effet l'ensemble des procédures et moyens dont disposent les

parlementaires pour analyser et vérifier les activités du gouvernement.

L'ouverture des travaux a été présidée par le 3ème vice-président de l'Assemblée nationale, l'honorable André JOHNSON en présence de Awa Cissé Wagué, représentante résidente de la Banque mondiale au Togo, et du chargé d'affaire de la délégation de l'UE au Togo.

Au programme de la formation, plusieurs modules notamment le « contrôle parlementaire », « les procédures d'exécution du budget de l'Etat », « la lecture et l'analyse du projet de loi de règlement ».

*« La question de la gestion des finances publiques est une notion étroitement liée à la bonne gouvernance indispensable au développement socio-économique durable et inclusif de toute société (...) ; Cette rencontre consacrée au contrôle parlementaire de la gestion des finances publiques nous permettra de revisiter l'une de nos grandes prérogatives constitutionnelles. Ce contrôle de l'action gouvernementale permet au parlement d'affirmer son rôle en tant que défenseur des intérêts du peuple », a indiqué André Johnson.*

Les travaux ont été rendus possible grâce au Projet d'Appui à la Gouvernance Économique (PAGE) conjointement financé par la Banque mondiale et l'union européenne.

**La Rédaction**